



Référendum d'entreprise : La question qui fâche

L. Alemagna et A. Cailhol, « Décryptage », Libération, le 09.05.2016

Social. L'article 10 du projet de loi travail entend donner la possibilité à des syndicats minoritaires de valider un accord d'entreprise en consultant directement les salariés. Une partie de la gauche y voit une entorse au dialogue social.

Les députés n'ont pas fini de s'écharper. Tout juste ont-ils ouvert le chapitre le plus clivant du projet de loi travail, celui sur la primauté de l'accord d'entreprise, qu'un autre, tout aussi polémique les attend : l'article 10.

Son but : «Renforce[r] la légitimité des accords d'entreprise en modifiant l[eur] règle de validité.» Une ambition plutôt consensuelle sur le fond, mais loin de l'être sur la forme. Au total, une cinquantaine d'amendements ont été déposés par des députés de tous bords sur cet article.

Une régression sociale ?

Selon ce dernier, pour être valides, les accords d'entreprise - qui pourront déroger, dans certains cas, aux conventions collectives - devront être signés par des organisations syndicales représentatives ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés lors des élections professionnelles. Soit 50 % des voix, contre 30 % aujourd'hui.

Ce qui «permettra de faire reposer cette décision sur un consensus large», selon Myriam El Khomri, la ministre du Travail. Ainsi, en «contrepartie de la place plus grande» qui leur sera accordée, «les accords gagnent] en légitimité», abonde l'étude d'impact du projet de loi.

En soi, le principe majoritaire ne déplaît pas à gauche, ni du côté syndical. Mais le texte ne s'arrête pas là : «Afin d'éviter des situations exceptionnelles de blocage», c'est-à-dire lorsque l'accord n'atteint pas la barre des 50 %, il prévoit que «des organisations syndicales ayant réuni au moins 30 % des suffrages des salariés pourront déclencher une consultation des salariés». Si ces derniers l'approuvent, l'accord sera alors validé, même si la majorité des syndicats y est opposée.

Que disent Les députés ?

De quoi déclencher une bronca au sein d'une partie de la majorité. «On ne peut pas vouloir développer le dialogue social et en parallèle court-circuiter l'acteur principal de ce dialogue, que sont les organisations syndicales», s'agacent des frondeurs PS, dont Pascal Cherki, Fanélie Carrey-Conte ou encore Pouria Amirshahi.

Une attaque contre la cohérence d'un François Hollande qui a fait du dialogue social la marotte de son quinquennat. Dans un amendement commun, ils demandent la suppression de l'article 10 qui «prévoit la possibilité de demander aux salariés de désavouer, de contourner les syndicats majoritaires qu'ils ont eux-mêmes élus».

Et pourrait ouvrir la voie à «de possibles chantages à l'emploi de la part de l'employeur». Même discours au Front de gauche, pour qui le référendum d'entreprise risque de «contribuer à affaiblir la légitimité syndicale». Ou encore des députés MRC, qui veulent aussi faire sauter l'article 10.

Quant à la droite, elle veut au contraire pousser le bouchon. En témoigne l'amendement déposé, entre autres, par Frédéric Lefebvre, qui veut permettre à «une part substantielle des salariés de l'entreprise, soit 30 % ou plus» de demander l'organisation d'un référendum, sans passer par les syndicats. Ou encore celui proposant que dans les petites entreprises, un accord puisse être négocié par un délégué du personnel, sans recours au mandatement syndical, avant d'être validé par référendum.

Que répond Myriam El Khomri ?

Face à ces divergences, au ministère du Travail, fort du soutien de la CFDT, qui juge le référendum «utile», on se veut rassembleur : *«Nous sommes tous d'accord en réalité sur l'essentiel : le dialogue social de terrain est nécessaire, il doit se faire sans exposer les salariés à quelque risque de régression que ce soit.»*

Mais tout aussi réaliste : *«Nous essayons de trouver d'autres verrous consensuels.»* D'autant que pour l'heure, le «verrou de l'accord majoritaire», mis en avant par les proches de Myriam El Khomri, ne suffit pas à convaincre.

La faute, en grande partie, au référendum, présenté comme *«un affaiblissement de ce verrou»* par le socialiste Denys Robiliard qui s'est fendu, devant ses collègues, d'une comparaison : *«Imaginez un instant qu'une minorité à l'Assemblée nationale puisse décider de voter une loi, avec 30 % des suffrages, et qu'à partir de ce résultat, elle soit en mesure d'organiser un référendum. Il me semble que nous aurions organisé le bazar !»* □
